

## VOTER SNESUP-FSU

### POUR AMÉLIORER, ÉLARGIR ET PROMOUVOIR LE SERVICE PUBLIC

Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) que vous élirez résulte de la fusion du CNESER et du Conseil supérieur de la recherche et de la technologie. Il est ainsi « élargi » (en composition et en missions) par rapport à ses prédécesseurs et son rôle n'en sera que plus important !

### Le CNESER, son rôle, son périmètre

Il est obligatoirement consulté sur :

- **la stratégie nationale** : rapports au Parlement en matière d'enseignement supérieur et de recherche ;
- **les structures** : créations, suppressions ou regroupements d'établissements (dont les COMUE) ;
- **la recherche** : projets relatifs à son organisation et à l'emploi scientifique ;
- **les moyens** : répartition des emplois et des budgets entre les différents établissements ;
- **les formations** : cadre national des formations, diplômes nationaux, accréditation des établissements ;
- **la législation et la réglementation** : concernant les formations supérieures (dont les STS, les CPGE, les établissements privés).

Il est une importante caisse de résonance.

Le réseau de syndiqués du SNESUP-FSU permet à ses élus d'interagir avec les acteurs de terrain sur les sujets à l'ordre du jour et de se faire l'écho des préoccupations des personnels et des étudiants.

Il est un lieu d'information et d'alerte.

Son expression nationale sous forme d'interpellations, de motions, de communiqués de presse... a vocation à être reprise et amplifiée dans les établissements.

Il disposera de la capacité d'autosaisine que le SNESUP-FSU revendiquait de longue date.

Elle permettra aux élus d'obtenir la mise à l'ordre du jour de grandes questions relatives au service public d'ESR telles que le modèle d'allocation des moyens, la régulation nationale, la formation des enseignants...

Les élus du SNESUP-FSU, nombreux, actifs, aux compétences complémentaires, seront porteurs de propositions sur tous les sujets et à l'initiative pour que le CNESER assume pleinement son rôle (voir page suivante).

### Le CNESER, sa composition

Le CNESER comporte 100 membres, dont 60 % d'élus, représentant les personnels et les étudiants des établissements publics d'enseignement supérieur et des établissements publics de recherche. Il comprend également des représentants des « grands intérêts nationaux » (syndicaux et associatifs) et de diverses institutions (autres ministères, Parlement...).

### Le CNESER, sa section disciplinaire

La section disciplinaire du CNESER est l'instance d'appel pour les étudiants, enseignants et enseignants-chercheurs jugés en première instance par la section disciplinaire de leur établissement. Elle est constituée de 5 professeurs, 5 maîtres de conférences et 4 étudiants, désignés parmi les élus du CNESER. Le SNESUP-FSU – syndicat le plus représentatif – en assure la présidence.

### Lors du mandat 2011-2015, les élus SNESUP-FSU ont été en première ligne.

- **Sur la loi ESR** : ils ont soumis de nombreux amendements pour revenir sur les dispositions antidémocratiques et l'illusion d'autonomie instaurées par la loi LRU, et combattu la mise en place forcée des regroupements.
- **Sur la formation des enseignants** : très attentifs à la définition des missions des ESPE et de leurs instances et aux conditions d'études des stagiaires, ils ont notamment obtenu la création d'un comité de suivi des ESPE.
- **Sur le cadre national des formations** : favorables à un cadrage des intitulés et des contenus, ils ont proposé de nombreux amendements reflétant des demandes des acteurs de terrain et le nécessaire maintien des libertés académique et pédagogique. Il en a été de même sur la révision des programmes (PPN) de DUT.
- **Sur le « continuum bac-3, bac+3 »** : récusant cette notion réductrice et menaçante pour le lien formation-recherche, ils ont aussi combattu l'instauration d'une sélection cachée et obtenu que la diversité des parcours de formation soit inscrite dans les textes.
- **Sur les habilitations, les diplômes** : en relation étroite avec les collègues des établissements, ils ont veillé à ce que le CNESER joue un rôle effectif de régulation nationale et de garant du respect de la réglementation ; licences « suspendues », masters MEEF, diplômes d'établissement, délivrance des grades, visas accordés à des établissements privés : autant de sujets sur lesquels ils ont exercé une grande vigilance.
- **Sur les questions budgétaires** : à l'initiative de déclarations et motions très largement adoptées par les membres du CNESER, ils ont systématiquement dénoncé le désengagement de l'État (réductions budgétaires, charges non compensées) et les effets d'annonce contraires à la réalité (dont la fable des 1 000 emplois créés par an), insistant sur les enjeux sociétaux et économiques de l'ESR.
- **Sur les COMUE** : ils se sont opposés à ces projets de regroupements imposés ; élaborés sans participation des personnels et des étudiants, générateurs de strates peu démocratiques, pilotés par la course aux financements IDEX et ISITE, ils dessinent un ESR fortement régionalisé, à plusieurs vitesses, où la présence importante des établissements privés est une mise en cause de la notion même de service public. Les statuts des COMUE ont d'ailleurs été presque tous rejetés par le CNESER.

## 1. Des formations à la hauteur du défi de la démocratisation

Une réelle démocratisation de l'enseignement supérieur ne peut être atteinte sans une rénovation en profondeur de l'ensemble du système.

L'accréditation instaurée par la loi ESR de juillet 2013 remplace l'étude détaillée des formations proposées par les établissements (habilitation) par une simple vérification, *a posteriori*, de leur « capacité à faire ». L'autonomie des établissements, particulièrement dangereuse dans le contexte de l'austérité budgétaire et de la régionalisation, nécessite au contraire une régulation nationale sur de nombreuses questions :

- **La tentation d'instaurer des dispositifs sélectifs** plus ou moins avoués (capacités d'accueil à l'entrée en licence, sélection à l'entrée ou en cours de master) devient de plus en plus pressante, face à l'impossibilité d'accueillir et de former les étudiants dans des conditions satisfaisantes, faute de moyens suffisants, ou face au chômage et à la précarité grandissante des jeunes, même diplômés.
- **Les formations privées et consulaires** concurrencent le service public et, *via* l'existence de COMUE comptant des établissements privés parmi leurs membres, menacent directement les conditions de délivrance des diplômes nationaux.
- **Les formations conduisant aux grades de licence et de master** (notamment les formations d'ingénieur et des écoles de gestion ou de commerce) doivent relever d'un examen en CNESER.

La catastrophe actuelle de la réforme de la formation des enseignants exige des mesures d'urgence, tant pour les élèves que pour les fonctionnaires stagiaires, les jeunes enseignants, les formateurs, les formations et la recherche. Comme ils le font dans le comité de suivi des ESPE, les élus du SNESUP-FSU relayeront au CNESER les propositions élaborées par le collectif Formation des enseignants de la FSU.

## 2. La recherche publique élément essentiel de la réponse aux besoins sociaux

La politique de recherche publique est désormais partie intégrante des missions du CNESER. Elle concerne de nombreux sujets que les élus des syndicats de la FSU veilleront à mettre en débat au CNESER.

- **La stratégie nationale de recherche** : loin du catalogue technocratique de « défis », « orientations » et « actions » contenu dans le document « France Europe 2020 » publié en mars 2015, c'est à partir d'une vraie réflexion sur les objectifs économiques et sociaux, les acteurs et les moyens de la recherche publique, où le CNESER doit avoir sa place, que cette stratégie doit s'élaborer.
- **L'évaluation de la recherche** : les instances, modalités et critères d'évaluation doivent faire l'objet d'un véritable débat ; le simple remplacement de l'AERES par le HCERES ne peut en aucun cas en tenir lieu.

- **Les liens formation-recherche** fragilisés, voire menacés d'abandon par l'instauration dans la loi d'un « continuum bac-3/bac+3 » et par la création des COMUE, le plus souvent en charge des doctorats, ou même des masters, doivent faire l'objet d'une vigilance accrue du CNESER.

- **La priorité ministérielle accordée au transfert et à l'innovation, la part hégémonique des financements sur projets**, sont aussi lourds de menaces sur la liberté de recherche dans son ensemble et plus particulièrement sur certains champs disciplinaires, notamment rares.

## 3. Richesse, diversité et cohérence du service public national

La régionalisation de l'ESR, concrétisée par la mise en place des COMUE, et le pilotage par l'austérité, accentué par « l'autonomie » des établissements, accélèrent l'instauration d'un ESR à plusieurs vitesses, encore amplifiée par les appels à projets IDEX et ISITE du « Plan d'investissements d'avenir » n° 2.

La régulation nationale de l'offre de formation et des programmes de recherche est une mission majeure du CNESER. Le travail conjoint des élus FSU représentant les personnels des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche aura pour objectif de préserver un maillage territorial cohérent et équilibré, nourri par des coopérations scientifiques librement choisies.

Le rapprochement des formations supérieures (y compris les BTS, CPGE, écoles...), les dispositifs de pédagogie diversifiée, les parcours aménagés sont autant de questions dont le CNESER doit se saisir. Sur ces sujets, les élus SNESUP-FSU se feront l'écho des réflexions et propositions développées avec les autres syndicats de la FSU (SNES, SNEP, SNUEP).

## 4. Montant et répartition des moyens en emplois et en dotations

Alors que le désengagement de l'État du service public d'enseignement supérieur et de recherche a désormais des conséquences directes et dramatiques sur les conditions d'études et de travail et fait peser des menaces graves sur l'avenir de secteurs entiers de formation et de recherche, le CNESER est un relais fort pour exiger des créations d'emplois titulaires, des moyens et des crédits récurrents suffisants, avec des critères clairs de répartition des budgets et des postes.

**Des financements en forte augmentation et des créations d'emplois statutaires sont incontournables :**

- pour offrir les parcours diversifiés et renouvelés dont la réussite des bacheliers, dans leur diversité, a besoin ;
- pour élever le niveau de formation de l'ensemble de la population ;
- pour permettre le développement des activités de recherche que nécessitent tout autant l'essor de tous les champs de la connaissance que la réponse aux besoins sociaux, économiques et environnementaux ;
- pour résorber la précarité grandissante dans l'ESR.

**Le SNESUP-FSU présente\* des listes paritaires, représentatives de la diversité des disciplines, des établissements et des composantes, dans les deux collèges d'enseignants-chercheurs et d'enseignants.**

\*En collaboration avec les autres syndicats de la FSU : SNUEP, SNEP, SNETAP, SNASUB, SNCS.